

**COMMUNE**  
**de**  
**PEYRILHAC**  
(Haute-Vienne)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**87510**

**N° 2022-7**

tél. : 05.55.75.84.15

fax.: 05.55.75.82.64

*L'an deux mille vingt deux, le sept mars*

*Le Conseil Municipal de la Commune de PEYRILHAC*

*Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Claude COMPAIN, Maire,*

*Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars*

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Présents : Claude COMPAIN, Nathalie FONTAINE, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Lucien GROS, Raymond DARDILLAC, Christelle BARRAUD, Guillaume ROYER, Laure TEIXEIRA, Sandrine REIX, Gaëlle BURLOT, Jérémy ROUX, Marcel BAYLE, Pierrette RIFFAUD.*

*Représenté : Éric GROS par Claude COMPAIN*

*Secrétaire : Marcel BAYLE*

***objet : concertation préalable sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges du 4 janvier au 20 mars 2022 – avis de la commune***

La commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé le 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'organiser une concertation préalable, sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges, au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement.

L'Etat ainsi que la CNDP ont convergé vers l'importance d'instaurer un débat aussi large que possible. Cette concertation, ouverte depuis le 04 janvier 2022, a pour but d'aborder l'ensemble des questions de déplacement entre Poitiers-Limoges : son incidence territoriale, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent et ainsi que ses impacts sur l'environnement ou encore l'aménagement du territoire.

La RN 147 constitue aujourd'hui un axe accidentogène avec un trafic de poids lourds trop important. Le passage de cet axe en autoroute aurait des conséquences écologiques catastrophiques, l'aliénation de nombreuses terres agricoles et naturelles. Le projet tel qu'il est proposé, avec 11 passages d'ouvrages d'art en 1 fois deux voies, ne réduira en rien le nombre d'accidents bien au contraire, passer de 130 km/h à 90 km/h 11 fois sur environ 110 km, sera générateur de ralentissements importants et dangereux.

Certes, la majorité des préfectures de départements de notre région sont reliées par des 2x2 voies mais elles sont gratuites. Un axe payant aurait pour effet de dévier une grande partie des automobilistes, paupérisés par l'augmentation des prix, mais également le trafic des poids lourds, sur l'ancien axe, obligatoirement conservé si l'autoroute A 147 était concédée.

Aussi, le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

**SE PRONONCE contre le projet d'autoroute concédée** entre Poitiers et Limoges pour les raisons suivantes :

- Le manque de gratuité facteur d'inégalité et qui peut également détourner le trafic vers la route actuelle qui serait conservée
- L'incertitude sur la diminution de l'accidentologie et des temps de trajet

**SE PRONONCE** pour un aménagement en 2x2 voies de la RN147 (comme la RN141) concomitant au contournement de Limoges (RN 520)

Le Maire  
Claude COMPAIN



Transmis à la Préfecture le .....  
Publié le ..... 1<sup>er</sup> MARS 2022

PEYRILHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022DELIB7

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/03/2022

Objet : délibération 2022-7 rendant l'avis de la Commune relatif à la concertation préalable sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aménagement du territoire

Date de télétransmission : 11/03/2022

Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : délib 2022 7.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20220307-2022DELIB7-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/03/2022